

CONDITION GENERALES DE LOCATION

L'emplacement réservé à l'installation des structures gonflables doit être totalement propre, plat, aux dimensions largement supérieures à celles des structures gonflables à installer et totalement dégagé de tout élément ou obstacle sur la hauteur longueur et largeur.

- L'emplacement doit être accessible avec une camionnette ; sinon, l'aide de 3 hommes vous sera exigé pour l'acheminement du matériel sur le site.
- Les structures gonflables seront installées sur les supports fournis (afin qu'il n'y ait aucune zone de frottement de la structure avec le sol) puis fixées au sol par six (6) points d'ancrage solides répartis tout autour celle-ci durant tout la durée du contrat (piquets fournis à planter dans le sol).
- Le locataire doit mettre à disposition un branchement électrique sécurisé de 220 volts, 16 Ampères avec terre, aux normes de l'accueil au public en vigueur et à moins de 50 mètres des structures (x2,5 mm2 obligatoire). Il prend à sa charge les frais de fourniture électrique.
- Les fils électriques seront totalement déroulés et sécurisés ainsi que tous les branchements électriques.
- Ne JAMAIS brancher la soufflerie avant qu'elle ne soit adaptée et fixée sur la structure gonflable correspondante
- Le locataire s'engage à faire en sorte que l'utilisation des structures gonflables respecte l'usage pour lequel elles sont destinées et qu'elle puisse s'effectuer dans la sécurité et la sérénité pour tous. Il s'engage, pour cela, à mettre en oeuvre, tous les moyens matériels et humains adaptés à la manifestation
- Le locataire est seul responsable en cas d'accident corporel ou de détérioration du matériel loué à partir du moment où celui-ci lui est confié, y compris pour un contrat de location « avec animateur ». Il s'engage à souscrire pour cela, une assurance responsabilité civile spécifique.
- Le locataire s'engage à ne jamais abandonner le matériel sans la surveillance d'un adulte responsable.
- Le locataire doit prévoir l'interdiction à la soufflerie et aux branchements électriques (à l'arrière ou sur le côté des structures).
- Votre réservation n'est validée qu'à réception de votre contrat de location totalement et correctement rempli, daté et signé avec la mention « lu et approuvé », accompagné des « conditions générales de location » (également datées et signées avec la mention « lu et approuvé »), d'un chèque de réservation de 35% du montant total du contrat, et du chèque de caution.
- Le contrat accompagné des documents cités ci-dessus, doit être en notre possession au minimum 10 jours avant le jour de la location. Au delà de ce délai, Château Gonflable 31 pourra annuler ce contrat de location et disposer des structures gonflables à sa convenance.
- Un contrat de location mal rempli ou incomplet vous sera retourné pour éviter l'annulation de la location ou le refus de livraison des structures.
- Le chèque de caution ne vous sera rendu qu'après vérification du matériel restitué ou à la suite de la manifestation dans le cas où le forfait livraison installation et démontage aura été choisi.
- Le locataire sera tenu responsable en cas de vol de tous le matériel loués (soufflerie comprise).
- **Le locataire s'engage à rendre le matériel propre, correctement plié et aux heures établies au contrat. Tout manquement à cette obligation entraînera la facturation de frais supplémentaires forfaitaires d'un montant de 100€ TTC à régler avant restitution du chèque de caution ou seront déduits sur celui-ci au-delà d'un délai de 15 jours.**
- **Tout dommage, ou matériel manquant, sera facturé au barème neuf en vigueur et réglé, avant la restitution du chèque de caution. En cas de non règlement de ces frais supplémentaires dans un délai de 15 jours, le chèque de caution sera amputé du montant total de ces frais supplémentaires.**
- **A partir de la signature du contrat, le locataire s'engage à nous régler le montant total de la location à réception du château.**
- **Un annulation sera accepté en cas de problème médical (justifié par un avis médical) et en cas de pluie, si vous nous avertissez AU MOINS quatre (4) HEURES avant l'horaire du début de la manifestation notée au contrat.**
- **Nos tarifs de livraison/installation/démontage corresponde à un déplacement dans une couronne de 30 km autour de Toulouse. Au delà de cette couronne 0,60 centimes/km vous seront facturés.**
- **Animateur : Surveillance uniquement 30€ de l'heure.**

Dans ces 2 cas, l'annulation est sans frais. Pour toute annulation pour raison de pluie, sans respect du délai de quatre (4) heures pré-cité, pour nous avertir, le contrat sera dû à 35% si l'installation n'a pas débuté, et en totalité dès lors que l'installation de la structure a débuté par Château Gonflable 31 ou que la structure a été mouillée.

- Pendant la location, Château Gonflable 31 aura libre accès au matériel et se réserve le droit d'intervenir si les consignes d'installation et/ou de surveillance ne sont pas respectées, et d'en exiger l'application immédiate ou l'arrêt de l'utilisation des structures gonflables.
 - Dans tous les cas, Château Gonflable 31 reste propriétaire du matériel et ce dernier est insaisissable.
 - En cas d'indisponibilité du matériel loué, les chèques de réservation et de caution reçus, seront restitués, mais le locataire ne pourra prétendre à aucun dédommagement financier.
 - Château Gonflable 31 se réserve le droit d'annuler ce contrat en cas de force majeure.
 - Le locataire doit prévoir au minimum deux personnes Adultes par structure gonflable (ou plus si la sécurité le nécessite) pour assurer, en permanence, la surveillance des enfants et du matériel, pendant toute la durée de la location, et ceci même si l'accès aux structures est libre et gratuit.
 - Le locataire s'engage à ne jamais abandonner les structures, gonflées ou dégonflées, sans la surveillance par au moins un adulte responsable.
 - Le locataire s'engage à respecter les CONSIGNES DE SECURITE listées ci-dessous durant toute la durée du contrat :
- Les structures gonflable sont réservées à une utilisation EXCLUSIVEMENT ENFANTINE (2 à 16 ans).
- Il est interdit de pénétrer dans les structures gonflables avec chaussures, lunettes, nourriture ou avec tout autre objet contondant ou dangereux (couteau, bâton, jouet pointu, broches, briquet...) ou quoique ce soit dans la bouche (chewing-gum, bonbon...).
- Il est interdit de sauter dans une structure gonflable à partir d'un point extérieur à celle-ci (fenêtre, mur, arbre ...)
- Il est interdit de grimper ou de s'asseoir sur les murs des structures.
- Il est interdit de faire des tas, de se coucher les uns sur les autres.
- Il est interdit de monter et descendre précipitamment, de pousser, bousculer ou plaquer les autres enfants, ou d'être brutal
- Il est interdit de rester couché au milieu de la structure sans bouger
- Il est interdit de faire des sauts périlleux
- Il est interdit de manger et de boire dans les structures gonflables
- Il est interdit d'utiliser des confettis ou des serpentins dans les structures gonflables

Le nombre d'enfants par structure doit être surveillé et respecté et le mélange de grands et de petits est assez déconseillé. La capacité maximum notée sur le site ChâteauGonflable31.com et sur chaque structure doit être respecté.

Pour le toboggan : 10 enfants au maximum (3 ans) peuvent utiliser ensemble le toboggan mais une régulation doit être mise en place par un adulte au bas de la montée. Il est conseillé de mettre un adulte en haut. Il est interdit d'être debout, de sauter, courir, se pencher, pousser les autres.

Les enfants doivent sortir immédiatement des structures gonflables, avec l'aide des adultes si nécessaire, si pour une raison quelconque celles-ci se dégonflent ou se ramollissent, ou en cas de pluie et/ou de grand vent.

Il est obligatoire de dégonfler les structures gonflables en cas de pluie ou de grand vent et de les bâcher complètement (bâche fournie).

Il est interdit de faire du feu et d'approcher un objet en feu à proximité d'une structure gonflable (barbecue, cigarette, pétard., ...).

Les structures gonflables doivent être pliées et rangées avant tout tir de feux d'artifices.

Château Gonflable 31 vous demande durant tout le temps de la location de vous comporter en bon père de famille.

Tous le matériels sera à retirer au 18 rue de Pechbonnieu 31150 GRATENTOUR.

Fait à le

Nom, Prénom

(Cachet de l'établissement)

«lu et approuvé»

Signature